

L'ÉDUCATION DU COMPORTEMENT SPIRITUEL DU PÉNITENT

LA question se pose si réellement qu'elle semble bien être à l'origine de la plupart des initiatives en ce domaine, au cours des dernières années ; c'est encore son urgence même qui explique la rapidité croissante avec laquelle se dessine et se propage le mouvement de rénovation du sacrement de pénitence.

Ce qu'il y avait en effet de décourageant, lorsqu'on en était encore réduit à la seule forme individuelle du sacrement de pénitence, n'était-ce pas justement cette incapacité où se trouvait le prêtre d'aider le pénitent, à s'éduquer lui-même ? C'était aux veilles de fêtes, lorsque se présentait un grand nombre de chrétiens — pleins de bonne volonté, certes ! mais qui n'y comprenaient visiblement pas grand-chose — que l'on se sentait le plus désarmé. La longue file de ceux qui attendaient leur tour ne permettait guère d'étendre au-delà de quelques secondes une exhortation qui eût, alors surtout, demandé à être plus développée. Même en quelques minutes d'ailleurs, comment former sérieusement une âme à une démarche si complexe que la pénitence : n'engage-t-elle pas, pour mieux réparer le passé imparfait de l'homme, tout le plan sauveur de Dieu, la Rédemption du Christ et le travail de renouvellement intérieur du Saint-Esprit en nous ?

Il n'est pas étonnant qu'avec des moyens pédagogiques si insuffisants, on en soit venu à ce point que non seulement les pascalisans, mais les plus fidèles des chrétiens — et notoirement ces bonnes âmes qui assiègent le confessionnal et font le désespoir des confesseurs par leurs accusations inamovibles — n'aient guère de cet admirable sacrement qu'une idée rabougrie, une pratique mesquine et stéréotypée, un profit douteux et maigre. Les plaintes qui

reviennent à son sujet, neuf fois sur dix, en disent long sur cette méconnaissance de ce qui devrait en réalité être mis en jeu dans une confession : « Je me confesse toujours des mêmes péchés. Je n'arrive pas à les regretter. L'absolution, on sait bien que c'est la chose importante, mais quant à pouvoir préciser ce que veut dire le pardon des péchés ?... Enfin les trois " Je vous salue Marie " de pénitence, comment voulez-vous qu'on prenne ça au sérieux ? »

Comment sortir de ce cercle vicieux ? On se confesse mal parce qu'on ne sait pas¹ ; mais on ne sait pas parce que, sous sa forme actuelle, la confession, même très fréquente, n'est guère éducative. Comment aider à cette indispensable formation du comportement spirituel du pénitent ? En réalité, le problème est double, car il ne se pose pas seulement à l'intérieur de la pratique sacramentelle même : il doit se répercuter dans toute la vie chrétienne, mais en liaison avec le sacrement proprement dit, comme nous aurons à le préciser dans la seconde partie de cet article.

1. L'APPRENTISSAGE SACRAMENTEL

UNE PÉDAGOGIE DIVINE. En un sens, tout sacrement est une pédagogie divine puisqu'il est un signe institué par Dieu pour nous apprendre à partir de ce qui se voit, se touche et se sent, l'action spirituelle du Christ que l'on ne saurait percevoir directement sinon dans la foi, l'espérance et l'amour. Encore faudrait-il que les signes et les rites soient *significatifs*.

Or il en est de la pénitence comme des autres sacrements et de la messe elle-même jusqu'à sa récente réforme : on l'a si bien réduite à sa plus simple expression que, si tout y est pour l'essentiel — grâce à Dieu ! —, à peu près rien ne s'y trouve encore assez développé pour être, de soi, explicite et donc explicatif. Sous cette forme réduite et condensée, seuls des initiés peuvent encore comprendre ce que paroles et démarches veulent *dire*. Et quand on se rappelle

1. Est-il besoin de préciser que je vise seulement ici la généralité des cas — de l'aveu même des pénitents — sans préjuger de ceux, plus nombreux qu'il n'y paraît peut-être, qui se confessent admirablement. Et même pour la foule de ceux qui, objectivement, s'y prennent bien maladroitement, ce n'est pas dire pour autant que leur évidente — et bien émouvante — bonne volonté ne soit très agréable à Dieu, qui leur pardonne sans aucun doute. Le manque à gagner par suite d'une méconnaissance du mode d'emploi du sacrement n'en est pas moins énorme et regrettable : et ce sont justement les effets pédagogiques qui sont ainsi perdus.

en quoi peut bien consister l'initiation des enfants au catéchisme — unique et maigre bagage qui les accompagnera le plus souvent tout au long de leur vie — on se dit qu'il serait miraculeux de voir les chrétiens pénétrer le sens de leurs confessions.

Inutile d'insister sur une carence dont souffrent tous ceux qui ont le moindre souci d'une pastorale liturgique. Il faut pourtant noter que cette meilleure mise en valeur de la pédagogie des signes est nécessairement progressive. Bien qu'elle soit entreprise depuis plusieurs années, la réforme des rites de la messe, au dire de l'abbé Cellier lui-même, « n'est pratiquement pas commencée »². Ne croyons pas trop vite que celle du sacrement de pénitence soit déjà bien au point, même là où l'expérience a été commencée le plus tôt, dans les meilleures conditions, et poursuivie avec méthode et lucidité.

Si l'on se sent porté à refréner un engouement par trop inconditionnel, c'est évidemment dans la mesure même où les premiers résultats sont assez encourageants pour le susciter, mais trop incomplets encore pour que l'on puisse s'arrêter en si bon chemin.

Tous ceux qui les ont présentés, ici ou là, ont insisté sur ce que l'amplification des rites au cours d'une célébration de la pénitence révèle à toute l'assemblée : d'une part, le pénitent se trouve confronté avec la Parole de Dieu ; d'autre part, le caractère même de cette veillée communautaire situe le pécheur dans son véritable rapport avec l'Eglise et l'Eglise dans son vrai rapport avec le péché et la pénitence³.

L'INITIATIVE EST A LA PAROLE DE DIEU. Il n'est à peu près rien de ce que doit apprendre le fidèle qui ne puisse lui être présenté en une Parole de Dieu, et ce fait même constitue de soi l'essentiel de la pédagogie. Car il n'y a rien de plus urgent que de rétablir la pénitence dans ses véritables perspectives.

De par la tendance même du pécheur à ne pas s'engager suffisamment à fond avec Dieu, les confessions tendent naturellement sinon au formalisme, du moins au moralisme et même au légalisme. Pour que, de la simple mau-

2. Interview dans *La Croix* du 16 mars 1967.

3. Entre autres, citons : l'article d'E. MARCUS, dans *Paroisse et Liturgie*, 1962, p. 401-416 ; A.M. ROGUET, dans *La vie spirituelle*, février 1967, p. 188-202 ; G. NISSIM, dans *Paroisse et Liturgie*, 1967, p. 122-146.

vaise conscience devant des fautes morales, on passe au regret de péchés proprement dits, c'est-à-dire d'actes intervenant à l'intérieur des relations d'alliance, d'amour et d'intimité nous liant à Dieu, il faut que l'on ne se trouve plus enfermé en soi-même et dans le souci de sa propre perfection. Il faut que la Parole divine survienne pour nous interpeller. Ce n'est pas seulement une Parole, porteuse d'un message précis et diversifié, sur lequel nous allons revenir : avant tout, c'est une Parole *de Dieu* ; et ce qu'elle doit révéler, c'est Dieu, c'est que Dieu se trouve concerné par notre péché : « Ainsi parle Yahvé... ton créateur, ô Jacob, ton rédempteur, le Saint d'Israël : J'ai dissipé tes péchés comme un nuage et tes fautes comme une nuée. Reviens à moi car je t'ai racheté » (Is. 43, 1. 14 et 44, 22).

Comme la vie chrétienne entière, comme l'eucharistie, la pénitence est un dialogue. Et de même qu'à la messe la mise en valeur de la liturgie de la Parole souligne heureusement que l'initiative appartient aux bienfaits divins, l'homme ne pouvant qu'y *répondre* par le sacrifice eucharistique, de même à l'intérieur d'une veillée pénitentielle, la célébration de la Parole doit découvrir à tous que Dieu nous a aimés le premier : le premier il nous appelle à la pénitence, nous convoque par son Eglise à cette fin, nous assure de sa miséricorde dans le fait qu'il a donné son Fils unique afin que tout homme qui croit en lui ne périsse pas mais possède la vie éternelle (Jn 3, 16) — et comment ne nous donnerait-il pas toutes choses avec lui (Rm 5, 6-11 et 8, 31-39) ! Le premier aussi, mais ensuite seulement (et cela compte !), Dieu nous dévoile notre péché. Notre contrition, notre aveu ne se présentent donc pas comme une tentative audacieuse, pour un résultat encore hypothétique : « Peut-être Yahvé nous prendra-t-il en pitié ? Peut-être Dieu songerait-il à nous et nous ne périrons pas ? » (Am 5, 16 et Jn 1, 6). C'est la réponse de fils bien-aimés sollicités par leur Père, et sûrs par conséquent d'entendre la Parole apaisante en même temps qu'exigeante : « Tes péchés te sont remis. Va et ne pêche plus » (Lc 7, 48 et 50).

Mais, on le voit, ce que nous apporte la Parole de Dieu est complexe. Si l'on veut que les fidèles puissent en découvrir tout le sens, il convient de bien répartir cette Révélation, en paroles complémentaires certes ! mais pourtant suffisamment distinctes, ayant chacune un rôle défini, soit à l'intérieur d'une même célébration, soit d'une liturgie pénitentielle à la suivante. Disons d'abord que la Parole doit se répartir au cours de la même veillée, de façon à jouer un

rôle déterminant dans chacun des quatre actes constitutifs du sacrement.

LA RÉVÉLATION DU PÉCHÉ. C'est dans l'examen de conscience que la Parole intervient pour dénoncer le péché. Il n'en faut pas moins, et si les pénitents se plaignent trop communément de ne guère se trouver que des péchés formels et stéréotypés qui ne correspondent pas à grand-chose dans leur vie réelle, c'est qu'ils en restent trop souvent à une simple introspection, pour laquelle d'abord tout le monde n'est pas doué, et qui en tout cas risque de tout fausser⁴. Par nature même en effet, la conscience n'atteint qu'à ce qui est proprement de son ressort : la faute *morale* ; encore faudrait-il que nous ne soyons pas si communément taupes envers nous-même, et que nous puissions neutraliser les « mécanismes de disculpation » récemment analysés par A. Uleyn⁵. Mais cette prodigieuse machine à excuses est d'autant plus efficace que son jeu demeure généralement plus inconscient. De toute façon par conséquent, nous sommes incapables de détecter dans sa mauvaiseté propre et sans atténuation malhonnête, notre péché. Comme Dieu même, il ne peut se reconnaître que par une révélation, au sens fort de ce terme, acceptée dans la foi.

Voilà pourquoi il est essentiel que la Parole de Dieu n'apparaisse pas seulement au début de la célébration, dans une lecture, si bien choisie soit-elle (comme nous verrons plus loin), mais que l'examen lui-même se fasse très expressément à cette lumière. On utilise souvent à cet effet l'Évangile des *Béatitudes*. Que ces huit sentences paradoxales proposent la vocation chrétienne sous leur jour le plus élevé, en même temps que le plus positif, qui le nierait ? On se demande seulement si, pédagogiquement, le choc ne

4. A titre d'exemple, voici les justes réflexions de Renée MASSIP dans *Le rire de Sara* (Gallimard, 1966) : « Il y a des gens qui demandent peu à leur conscience. Ceux-là ressemblent à l'écolier qui, avant de s'endormir, se poserait cette question : ai-je bien fait mes devoirs, ai-je appris mes leçons ? A cette question, il est facile de répondre par oui ou par non. Mais, pour l'adulte, la question est moins claire, la réponse sujette à interprétation... Le soir, quand montent vers moi comme un bataillon armé, les choses que je n'ai pas faites, celles que j'ai mal faites, les déceptions que j'ai causées, les mots malheureux nés de ma langue plus que de mon cœur, une main sur le front et ces paroles : « Tes péchés te sont remis, couche-toi et dors » sont la seule permission d'être en repos jusqu'au jour prochain où le sentiment de mes manques, celui du malheur dans le monde et des liens obscurs qui existent entre les uns et l'autre, pèseront à mes épaules de voyageur. »

5. Le titre de cet ouvrage : *Actualité de la fonction prophétique* (Desclée de Brouwer, 1966), indigne suffisamment qu'aux yeux de l'auteur, pour déjouer ces mécanismes, il ne faut rien moins que la révélation prophétique, donnée comme l'une des fonctions essentielles dans l'Église.

risque pas d'être trop brutal pour des chrétiens habitués à de tout autres catégories ? Même si l'on arrive à réinsérer en regard de chacune des Béatitudes les différentes espèces de péchés habituels, sans que le rapport soit trop visiblement tiré par les cheveux — comme il arrive — le cadre est trop lâche pour que ne se produise pas un certain flottement. Privés de leurs repères habituels, et munis de maximes si générales que de chacune d'elles il semble que l'on tire pêle-mêle n'importe quoi, les fidèles sont noyés et désespérés. Il y aurait donc peut-être intérêt, au moins en un premier temps, à conserver un ordre même un peu trop logique et donc factice, mais qui a le double avantage d'être plus clair et plus familier, comme celui que proposent par exemple les missels des fidèles ; mais on y introduirait le changement fondamental suivant : chacun des points de l'examen serait d'abord formulé en citant textuellement quelque maxime appropriée de l'Écriture, surtout du Nouveau Testament ; et Dieu sait à quel point ces petites phrases incisives et percutantes peuvent être stupéfiantes par leur modernité⁶. Pour que cette Parole de Dieu soit bien nettement distincte des autres formulations complémentaires, aussi concrétisées que possible, dont il est bon de faire suivre chacune des sentences évangéliques ou apostoliques, il convient de prévoir que les textes tirés de l'Écriture d'une part, et ces compléments d'autre part, ne soient pas dits à l'assemblée par le même prêtre, mais que l'examen puisse donc se poursuivre comme en contrepoint : Dieu lui-même indiquant ce qu'il nous demande, et l'Église montrant les points d'application de cet appel divin dans notre vie quotidienne. Bien entendu, les temps de silence doivent être ménagés, suivant un rythme qu'il n'est pas si facile de trouver. Et l'on doit aussi ne pas vouloir trop dire tout en une seule fois, au risque de tellement gaver l'assemblée de révélations indéfinies sur toutes les sortes de péchés que, cette fois encore, chacun soit débordé, n'ayant plus la possibilité de réagir personnellement et de prendre à charge quelques-uns de ces motifs d'accusation. Ici déjà paraît la quasi-nécessité de pouvoir échelonner sur tout un cycle de célébrations complémentaires et progressives ce qui ne pourrait être sans dommages ramassé en une seule soirée.

Il est vrai que ce point n'est pas toujours facilement

6. Qu'il me soit permis de référer ici au recueil de ces maximes néotestamentaires publié dans *Pratique de la Confession* (Desclée de Brouwer, 1962, p. 179-191). Sur la Formation de la conscience d'après l'Évangile, cf. l'étude de B. HARING, dans *Pédagogie de la confession* (Ed. Salvator, 1966, p. 9-52).

admis des pénitents eux-mêmes. On a tellement insisté sur l'intégrité de l'accusation — et par un tuteurisme inconscient, ils font si souvent porter cette intégrité sur les péchés véniels eux-mêmes — qu'ils acceptent difficilement que l'examen de conscience proposé à l'assemblée soit partiel et limité à un domaine plus particulier. Même si l'on précise expressément que chacun doit savoir, par lui-même et secrètement, ajouter seulement au besoin les fautes plus graves qu'on ne saurait oublier de par le poids même dont elles chargent la conscience, on voit au moment des accusations individuelles que certains tiennent encore à tout dire, parfois même sans tenir compte des suggestions qu'apportait l'examen de conscience en commun. Il faut pourtant, semble-t-il, y regarder à deux fois avant de rabrouer ces aveux intempestifs : d'abord parce que ce besoin de sécurité par une décharge au moins verbale de la conscience est si normalement humain que c'est l'une des raisons pour lesquelles notre Seigneur a institué les sacrements — pour que nous ayons un moyen de contrôle sensible. N'enlevons donc pas aux braves gens ce soulagement, si matériel ou psychologique soit-il souvent. En outre, toute pédagogie ne doit-elle pas consister à susciter, éveiller, former une liberté plutôt qu'à contraindre et à brusquer ? Dire qu'il faut éduquer les chrétiens à la pénitence revient à prendre conscience que cette formation ne peut être que progressive, et suivant un rythme de croissance qui ne saurait être le même pour tout le monde.

LA « CONFESSION » EST INSPIRATION DIVINE. Or l'acte de « confession » doit, lui aussi, s'apprendre. Il est trop directement « sur-naturel » pour qu'à le faire naturellement, on ne l'exténue. Il implique en effet une conscience assez véritable du péché pour qu'en naisse d'une part un effort de conversion, d'autre part la reconnaissance que Dieu ne s'y trouve aucunement compromis, si bien que nous puissions recourir à lui en toute foi, espérance et amour. Contrition, adoration, vertus théologiques, comment découvrir toutes ces dimensions intérieures dans l'aveu si souvent pauvrement matériel de nos « petits » péchés ?

La Parole de Dieu n'est pas ici d'un moindre secours. Elle nous en donne des modèles autorisés dans la prière de Daniel (3, 24-45), ou d'Esdras (Néh 9), et simplement du *Miserere* ou de tant d'autres psaumes. D'une façon ou d'une autre, il est bon que de telles « confessions » puissent intervenir après l'examen de conscience : non seulement les fidè-

les y trouveront le temps psychologiquement nécessaire pour que mûrisse l'aveu de ce qu'ils ont pu découvrir durant l'examen, mais dans ces Paroles des « confessions » inspirées se révèlent à eux des dimensions nouvelles, parfois insoupçonnées encore, tant de leurs fautes que de leur « confession ». Impossible de rester alors dans une attitude exclusivement introspective, tourné vers soi-même et sa propre perfection morale. Tout se trouve situé face à Dieu : « Contre Toi, toi seul, j'ai péché. » Tout se trouve aussi remis dans son contexte, à la fois éminemment personnel — « qu'une âme brisée et un esprit humilié soient agréés de toi comme des holocaustes de béliers... » — mais engageant pourtant l'Eglise : « Oui ! nous avons péché... Dieu d'Abraham, épargne ton peuple et tourne notre deuil en joie afin que nous vivions pour chanter ton Nom, Seigneur » (*Esther*, prière de Mardochée).

UNE SOLIDARITÉ MUTUELLE, EN ÉGLISE. Ainsi apparaît ce que nous estimions d'emblée le second des avantages que tend à porter avec elle une liturgie pénitentielle digne de ce nom. Dans la mesure même où il fait corps avec l'assemblée, chacun des chrétiens peut prendre conscience qu'il en est solidaire aussi dans les actes de toute sa vie. De son péché, s'il est visible, le scandale rejaille sur toute l'Eglise ; et quiconque n'a fauté que secrètement, « sans faire de mal à personne » comme croient pouvoir s'excuser les chrétiens à gros grain, celui-là n'en est pas moins responsable devant tous de cette infirmité qui, pour n'être pas voyante, n'en est pas moins effective.

Mais cette solidarité joue dans les deux sens. Si mes manquements grèvent tout le Corps du Christ, réciproquement la communauté tout entière vient au secours du membre en difficulté. Elle n'est d'ailleurs pas elle-même, comme telle, toujours exempte de tout reproche : n'est-ce pas souvent faute de compréhension, d'entraide, et simplement parce que nous sommes trop seuls en face de la tentation que nous nous laissons aller à cette mauvaise fascination ? « Frères, lors même que quelqu'un serait pris en faute, vous les spirituels, redressez-le en esprit de douceur. Et prends garde à toi : tu peux être tenté toi aussi. Portez les fardeaux les uns des autres, ainsi vous accomplirez la loi du Christ... Confessez donc vos péchés les uns aux autres, et priez les uns pour les autres, afin d'être guéris » (Ga 6, 1-2 et Ja 5, 16).

Il n'y a pas besoin d'un aveu mutuel explicite — cet aveu

étant évidemment réservé à l'accusation sacramentelle, traditionnellement secrète⁷ — pour que cette réciprocité devienne sensible ou plus exactement sacramentelle au sens fort de ce terme. La célébration communautaire peut l'orchestrer davantage, mais le simple *Confiteor* de la confession individuelle rappelait déjà pour l'essentiel cette double « communauté de destin » avec l'Eglise, tant triomphante que militante : « Je confesse à Dieu, *aux saints*, à vous mon Père et à vous mes frères... C'est pourquoi je supplie les saints, vous mon Père et vous mes frères de prier pour moi le Seigneur notre Dieu. »

Ce rôle actif, notamment de l'intercession de tous pour chacun, c'est peut-être lui surtout qu'il faut remettre en valeur au cours des liturgies pénitentielles, si l'on veut que celles-ci n'apparaissent pas seulement comme un expédient pour mettre « en commun », par motif seulement de commodité, ce que l'on ne peut donner à chacun tour à tour. C'est l'objection que leur font ceux qui ont refusé d'y entrer pleinement, et il faut reconnaître que parfois les apparences au moins leur donnent raison. Pour qu'il y ait, ici comme en « liturgie », une communauté véritable, il ne suffirait pas que chacun s'approprie ce qui est distribué à tous. Dans cette action commune, chacun doit aussi jouer son rôle, et tout porte à croire qu'une telle participation prend une valeur spécialement *effective*.

Il est difficile de le conclure de la seule Epître de saint Jacques, puisque celle-ci ne vise pas, sans doute, la pénitence proprement dite, même s'il est dit qu'« à la prière de la foi, si le malade sur qui l'on a prié a commis des péchés, ils lui seront remis ». Mais, de toute façon, l'Apôtre entend bien insister sur l'efficacité de cette intercession : « Priez les uns pour les autres afin que (de façon que, en sorte que) vous soyez guéris. » Ce qui suit va dans le même sens : « La prière fervente du juste a beaucoup de pouvoir. »

Quand il s'agit de cette prière mutuelle qui s'élève vers Dieu au cours d'une célébration pénitentielle, comment n'aurait-elle pas un caractère non seulement plus solennel, mais plus « sacramentel ». Je veux dire par là qu'elle devient un signe tangible de la charité mutuelle pleinement rétablie, réalisant par conséquent cela qui est l'objet même des demandes : le rétablissement d'une communauté sans faille,

7. Cf. la mise en garde de SAINT LÉON dans sa lettre « *Magna indignatio* », 6 mars 459 (D.Z. 145).

entre tous ces chrétiens qui s'avouent pécheurs et avec tous les saints du Paradis. Si d'ailleurs la prière du prêtre, parce qu'il est le sacrement du Christ, prend force d'absolution sacramentelle, comment ne pas penser qu'en son ordre, la prière de l'assemblée des chrétiens, qui est sacrement de l'Eglise, ne soit, elle aussi, un élément décisif dans une réconciliation qui s'établit avec Dieu indissolublement par le Christ et par son Eglise. Nous manquons encore trop d'études sérieuses, documentées, sur ces questions pour être déjà en mesure d'apporter toutes les précisions nécessaires⁸. En tout cas, l'importance pédagogique de cette prière de l'Eglise est considérable. C'est aussi l'un des points qui ne sont pas nettement mis en place dans les liturgies pénitentielles : un point, par conséquent, où les recherches doivent se poursuivre.

*
**

Si encourageantes que soient en effet les premières constatations, il ne faudrait pas en être dupes au point d'oublier tout ce qui demande à être amélioré.

UN APPRENTISSAGE, NON UN COURS. Dénonçons d'abord un malentendu toujours à craindre : si l'on parle de la valeur éducative de ces veillées pénitentielles, si l'on insiste en particulier sur le rôle de la Parole de Dieu, ce n'est pas dire pour autant que de telles célébrations puissent être un moyen de prendre les gens au piège et, une fois qu'on les tient assemblés, leur faire subir une catéchèse en règle ! Il en va de cette « liturgie » comme de toutes les autres : son but direct ne saurait être seulement d'*apprendre* quelque chose, mais de *faire* quelque chose. C'est précisément en agissant suivant certaines règles, d'abord très extérieures, que l'on est peu à peu formé par elles, si bien que, l'habitude et la réflexion y aidant, l'esprit lui-même s'aligne et prend l'orientation correspondante : *Lex orandi, lex credendi*. En bref, c'est une éducation par manière d'apprentissage, la pratique liturgique ayant finalement si bien informé le fidèle qu'il y adhère intérieurement, spirituelle-

8. Cf. les quelques exemples donnés par E. MARCUS, dans *Paroisse et Liturgie*, 1962, p. 412-414 ; et, sur un point plus particulier, mais très significatif, cf. F. BUSSINI : *L'intervention de l'assemblée des fidèles au moment de la réconciliation des pénitents, d'après les trois « postulationes » d'un archidia-cre romain du V^e-VI^e siècle*, dans la *Revue des Sciences religieuses*, janvier 1967, p. 29-38.

ment, et donc aussi, aisément, librement, avec une spontanéité comme instinctive.

Mais on n'y atteint évidemment pas du premier coup, tout de même qu'il faut du temps à un apprenti pour prendre le coup de main, plus encore pour s'assurer les bons réflexes et devenir un maître. Au début, on doit donc bien accepter de se laisser guider. D'où l'impression presque fatale d'une gênante restriction de liberté, au moins durant le premier stade. C'est ainsi que l'on m'a rapporté ces deux réflexions entendues au cours d'une célébration pénitentielle, la première que l'on fit dans cette paroisse : « On n'y reconnaît plus rien », disait l'un ; « Ils nous mènent comme au régiment », renchérisait l'autre. N'est-ce pas symptomatique de retrouver ainsi, au départ du renouveau de la pénitence, les deux reproches que l'on a tant fait aux premiers temps de la réforme de la messe : « On nous change la religion ! C'est du caporalisme ! » A mesure que le « métier » entre et que les fidèles apprennent à s'associer plus activement et plus intérieurement à la messe, les deux griefs perdent de leur virulence, si même ils ne sont pas complètement oubliés. Il est à prévoir que le même processus va se répéter en ce qui concerne le sacrement de pénitence. Reste qu'ici comme dans le sacrifice eucharistique, les célébrants doivent être en garde contre la tentation sans cesse renaissante de faire un cours de catéchisme quand il s'agit de célébrer la miséricorde de Dieu accomplissant la pénitence des hommes.

Il reste vrai pourtant que certaines questions doivent être proprement enseignées. Et je pense notamment ici à tout ce qui touche à l'absolution.

L'ABSOLUTION, COMME UNE PAROLE DE DIEU. Que celle-ci en effet soit au cœur du sacrement, nul ne le nierait. Il s'en faut pourtant qu'elle se trouve mise en vedette. Par certains côtés même, la célébration pénitentielle peut paraître la réduire encore. En regard de l'ampleur nouvelle donnée à l'examen et à la « confession », l'absolution est si simple, si rapide, que bien des pénitents s'en trouvent décontenancés. La suppression de la monition individuelle, le report des formules complémentaires : « Que le Dieu tout-puissant vous fasse miséricorde... Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux... Que la passion de Jésus-Christ notre Seigneur... » réduisent encore les paroles du prêtre, si bien que son intervention semble ne plus *faire le poids*

Car c'est là ce qui doit, en réalité, être mis en question.

On ne saurait en effet sérieusement souhaiter que ces absolutions individuelles soient notablement allongées, si l'on veut que cette partie de la célébration ne traîne pas indéfiniment. Ce qu'il faut donc plutôt, c'est que le prêtre apparaisse plus clairement ce qu'il est : le sacrement de Jésus-Christ, réconciliateur des hommes avec son Père. Que sa tenue, ses gestes, corrélativement aussi l'attitude du pénitent, l'indiquent si bien qu'à s'approcher de lui les fidèles trouvent un signe de leur rencontre avec le Seigneur aimant et miséricordieux ; que les paroles du prêtre, surtout, soient celles du Christ, douées de la même puissance sacramentelle que seul peut y mettre le Christ.

Quand le célébrant réitère en mémoire de Lui le sacrifice eucharistique du Calvaire, il n'emploie pas d'autres mots que ceux dont usa le Christ à la Cène : « Ceci est mon Corps, Ceci est le calice de mon Sang, le sang de l'alliance nouvelle et éternelle... » N'y aurait-il point avantage à ce que, pour absoudre aussi, le prêtre emploie ces mots que dit le Christ à la pécheresse, et dont il fit ses apôtres les héritiers : « Tes péchés te sont remis... Tous ceux à qui vous les remettrez sur terre, ils leur seront remis dans les cieux. » Ainsi, la Parole de Dieu jouerait son rôle dans l'acte même du sacrement où il est le plus évident que Dieu seul a droit de parler et de faire la vérité de ce qu'il énonce, si miraculeux que ce soit.

Mais évidemment, la force d'une formule d'absolution, toujours brève quelle qu'elle soit, ne saurait apparaître qu'aux esprits avertis. De la métamorphose intérieure qu'implique la rémission des péchés, en un sens non pas imagé mais parfaitement réel, aussi réel que le sang du Christ versé à cet effet, nul ne saurait prendre conscience, même sommairement, sans qu'on le lui indique précisément, mise à part une inspiration directe du Saint-Esprit, toujours imprévisible. Ce pourrait être un des rôles de *l'homélie* qui suit normalement la proclamation de la Parole de Dieu, à condition bien entendu qu'elle aussi ne tourne pas à un cours de théologie, fort déplacé à ce moment-là, mais réponde à son rôle de proclamer l'accomplissement présent, par les rites sacramentels qui vont suivre, de la Parole de Dieu qui vient d'être rappelée au cours de la lecture antécédente⁹.

9. La question s'avère si vaste et importante qu'il faudra bien mettre aussi progressivement en œuvre tous les moyens de *catéchèse* proprement dite : catéchisme aux enfants, recollections, conférences et débats, etc. Cette formation devrait en particulier s'effectuer pendant le carême.

UNE INITIATION BIEN GRADUÉE. Cette fois encore, il faut accepter de ne pas tout dire. Trop de mystères sont engagés pour qu'il soit possible de les évoquer un peu vivement d'un seul coup. On gagnerait donc beaucoup à voir s'échelonner cette révélation de la bonté salvatrice de Dieu — et parallèlement la révélation du péché des hommes par examens de conscience gradués — sur toute une série de célébrations, dont les lectures pourraient être choisies en fonction de cette initiation.

Prenons en exemple les textes qui sont le plus souvent cités. L'Évangile du retour du fils prodigue indique bien l'initiative de Dieu qui nous accueille, après un péché donné comme l'éloignement de la maison paternelle ; l'incompréhension du fils aîné peut aussi aider à montrer, par contraste, ce que doit être le rôle de l'Église, sa compréhension, son intercession et sa joie. Pour dénoncer la vraie malice du péché, on n'a que l'embarras du choix dans les Prophètes ou dans le Nouveau Testament ; par exemple Mt 15, 10-20. L'Évangile de la pécheresse, ou celui du reniement de saint Pierre et de sa triple confirmation (Jn 21, 15-17), éclairent admirablement la conversion qui est demandée, où l'amour change tout. La guérison du paralytique et le scandale des pharisiens devant l'affirmation par Jésus qu'il est en droit et en pouvoir de remettre les péchés, aident à faire sentir combien l'absolution est le droit de Dieu seul, qui seul en a le pouvoir tant c'est un miracle, moins tangible mais non moins surhumain que de guérir à l'instant un infirme. Alors seulement, une fois le terrain déjà préparé par ces « histoires » plus facilement accessibles, pourraient venir des textes plus réflexifs, plus théologiques, permettant de définir plus précisément le mystère, comme certains passages de l'Épître aux Hébreux. Sans compter les énoncés de la Loi nouvelle, nécessaires pour avertir que le sacrement de pénitence, comme tous les autres, engage dans une vie nouvelle, comme le marquera le sacrement de la satisfaction¹⁰.

Mais si bien composée que soit cette initiation, il est permis de se demander jusqu'à quel point la simple succession de liturgies pénitentielles pourra remédier à ce qui est la faiblesse de chacune d'elles. Même en répartissant le travail sur un grand nombre de célébrations, est-ce que l'on ne risque pas de se heurter en effet à cet écueil : le temps

10. Nous préparons des « Matériaux pour les célébrations pénitentielles », qui permettent plus facilement aux prêtres d'organiser cette série graduée.

limité dont chaque fois l'on dispose pour parcourir un cycle complet de pénitence.

LE TEMPS DE MATURATION. La durée de semblables veillées ne saurait en effet dépasser en tout cas une heure un quart. Ce n'est d'ailleurs pas tant *matériellement* que les minutes vont manquer : il suffit de répartir assez également le programme, en allégeant autant qu'il le faudra chaque partie. Par exemple, deux lectures ne sont pas indispensables, ni même peut-être indiquées : une seule suffit largement. De même l'examen, limité à quelques points bien déterminés, peut-être bref. Enfin les accusations individuelles, réparties entre un nombre suffisant de prêtres, n'excéderont pas dix minutes. Mais ce que l'on voit plus difficilement, c'est le moyen de trouver en une heure si chargée le délai nécessaire à *la maturation psychologique* de l'aveu et de la conversion.

Car si la grâce est divine, si donc, en principe au moins, ses effets pourraient être instantanés, il est beaucoup plus vrai que, d'ordinaire, Dieu se conforme à la nature *temporelle* de l'homme. Et comme il faut du temps pour qu'un fruit mûrisse, comme il faut du temps pour « concevoir » une idée, dont le premier germe doit d'abord se nourrir de ce que nous portons en notre esprit d'encore informulé, de même la grâce de conversion et la prise de conscience même du péché ne sont pas « mûrs » en quelques minutes.

Quand les participants se plaignent de « la hâte » avec laquelle seraient « expédiées » les confessions individuelles, il convient donc de discerner d'où vient leur grief. Souvent, il est vrai, leur désarroi tient à ce que, sans même en avoir pris clairement conscience, ils mettaient le poids du sacrement de pénitence dans l'accusation détaillée de leurs péchés, en attendant aussi du prêtre des conseils plus directement personnels. Le choc d'une liturgie pénitentielle pourrait leur être bénéfique dans la mesure même où elle leur apprendrait une plus juste hiérarchie des actes dont se compose le sacrement : l'aveu des péchés est une condition indispensable¹¹, mais moins que la contrition ; et ce que vise cette double démarche, c'est l'absolution ; enfin, si décisive soit-elle, celle-ci ne porterait pas ses fruits si elle n'ouvrait sur une vie réunie au Christ et à ce titre rédemptrice, dont la satisfaction est le signe sacramentel. De toute façon, ces perspectives doivent être rétablies. Mais si tel fidèle préfère

11. Cf. J. LÉCUYER, *Les actes du pénitent*, dans *La Maison-Dieu*, n° 55, aux pages 51-56, et dans le présent cahier, l'article de F. LEPARGNEUR.

une accusation plus détaillée, plus intimiste aussi peut être, et cherche à l'occasion de sa confession une sorte de direction (qu'il ne trouverait sans doute pas autrement), il semble que l'on ne doive pas lui dénier ce qui est son droit strict. On lui rappellera au contraire que rien n'oblige à se confesser au cours même de la célébration pénitentielle, et qu'il est, dans son cas, tout indiqué de remettre ce complément, nécessaire pour qu'il y ait sacrement, à la première occasion de se faire entendre d'un prêtre, privément. On conseillera pourtant — et même d'autant plus, peut-être — de ne pas désertier les liturgies pénitentielles où ces fidèles auraient sans doute beaucoup à prendre, et de faire le lien, autant qu'il leur sera possible, entre cette célébration et leur confession subséquente.

Mais il arrive aussi que l'impression de hâte vienne moins de la simplicité avec laquelle se réalise l'aveu individuel dans le cadre de la célébration, que d'une certaine précipitation, d'une cadence trop rapide où les démarches se suivent en cascade, semblant ainsi mordre les unes sur les autres et ne laissant pas le temps de souffler. En ce cas, le reproche est fondé : il faudra s'ingénier à résoudre les difficultés d'une manière ou d'une autre. Il se peut que, parfois, au moment des confessions pascales en particulier, où il est facile de trouver des prêtres à leurs confessionnaux, il suffise d'indiquer, au moment même de la liturgie pénitentielle, que l'on peut fort bien se ménager ainsi un délai de quelques jours. Ou bien, comme dans certaines paroisses où ces veillées sont déjà plus habituelles, il est possible de prévenir au contraire quelque temps à l'avance les futurs participants de la prochaine célébration qu'ils aient à se préparer, de façon à n'être pas pris de court durant la célébration elle-même ? C'est une manière comme une autre d'« annoncer la pénitence », et d'« appeler d'avance le peuple de Dieu en une convocation sacrée, pour le jour des Expiations » (cf. Lév 23, 24-32). On peut même se demander s'il ne conviendra pas de retrouver une *structure en deux temps* (admission à la pénitence, puis réconciliation des pénitents) entre lesquels pourrait trouver place une préparation tant personnelle que, peut-être, collective. Ce serait tout indiqué durant le Carême qui, de ce fait, retrouverait une signification bien réelle. Non que l'on doive chercher à rétablir coûte que coûte les anciennes manières de faire : pareil archéologisme serait bien artificiel. Mais si l'analyse raisonnée des moyens nécessaires à l'éducation du comportement spirituel des pénitents, à partir de la situation

actuelle, nous mène à retrouver certains aspects de la discipline antique, pourquoi s'en offusquerait-on ?

II. INTÉGRATION DU SACREMENT A LA VIE SPIRITUELLE

Tout se tient, dans la vie chrétienne plus encore que dans notre existence naturelle. Il serait désastreux que les sacrements se dressent comme des blocs erratiques, au milieu du désert. Malgré le succès du mot d'ordre : « notre messe dans notre vie », est-il sûr que la continuité soit suffisamment établie, par exemple, entre les engagements apostoliques et la vie liturgique ? Mais plus encore, la confession demeure, même pour de bons chrétiens, une catégorie à part, mal reliée non seulement à toutes autres activités spirituelles, mais à l'eucharistie même : trop souvent, en effet, le rapport se borne, dans les esprits des fidèles, à une pure préparation, destinée à faire place nette, et non à une façon, différente à coup sûr mais complémentaire, de s'associer au même et unique mystère pascal de la mort et de la résurrection du Sauveur¹². Nous ne pouvons, pour terminer, qu'esquisser brièvement l'essentiel des continuités nécessaires.

DU SACREMENT A LA VERTU DE PÉNITENCE. Le premier malentendu à dissiper devrait être cette réduction de la pénitence au seul sacrement de pénitence. En vérité, la pénitence est un aspect seulement de la vie chrétienne, mais qui lui est rigoureusement coextensif. Car tout l'Évangile tient dans les deux faces corrélatives de cette conversion intérieure : « Repentez-vous, car le Royaume de Dieu est proche » (Mt 4, 17).

Il faut donc bien se garder de sembler présenter le sacrement comme l'occasion unique de se repentir et d'obtenir le pardon de ses péchés. Au temps où un rigorisme excessif empêchait de réitérer autant qu'il en eût été besoin l'absolution sacramentelle, les pasteurs insistaient évidemment d'autant plus sur les innombrables possibilités pour le chrétien de se réconcilier avec Dieu immédiatement. Aujourd'hui où, grâce à Dieu, nous ne souffrons plus de limitations indues des confessions, il n'en devrait pas moins rester insupportable au fidèle de rester même un jour, même une heure après un péché, sans recourir à Dieu et lui en exprimer son regret. Rien n'empêche de le faire suivant la

12. Cf. ici même l'article sur *Pénitence et Eucharistie*.

coutume traditionnelle, en disant le Notre Père, dont la demande : « Pardonne-nous nos offenses comme nous aussi pardonnons... » est une promesse de réciprocité pour qui cherche alors loyalement à pratiquer lui-même le pardon qu'il demande à Dieu. De nombreuses oraisons du Missel indiquent également que le sacrifice eucharistique et la communion qui s'en suit ont valeur purifiante et médicinale pour les pécheurs que nous sommes tous (à condition qu'il ne s'agisse pas, bien entendu, de péchés strictement mortels). On devrait le souligner à l'occasion¹³. Mais plus généralement encore, il n'est aucun des actes de notre vie chrétienne qui ne puisse servir à témoigner notre volonté de nous convertir et de réparer nos torts. Ainsi, lorsque Jean XXIII expliquait que les travaux et les souffrances de chaque jour pouvaient prendre valeur d'indulgence plénière, n'est-ce pas cela même qu'il rappelait utilement ? « A chaque jour suffit sa peine » (Mt 6, 34). S'il est vrai que « le juste pêche sept fois et se relève » (Pr 24, 16), n'est-il pas juste qu'à une vie continuellement fautive corresponde une réparation elle-même de tous les jours, et qui prendra valeur d'indulgence plénière de par son union au Christ et à tous les saints ? On passe de la sorte du *sacrement* de pénitence à l'exercice beaucoup plus généralisé de l'indispensable *vertu* de pénitence (« et si vous ne faites pénitence, vous périrez tous » Lc 13, 3), ou, si l'on peut encore employer cette expression démodée mais dont le sens ne l'est guère puisque nous restons pécheurs : une *vie de réparation*.

LE « JOINT » DE LA SATISFACTION. Mais qui donc assurera cette présence du Christ, qui nous permettra de bénéficier de la Communion des saints, sinon la greffe sacramentelle initiale du baptême, périodiquement renouvelée dans la pénitence ou l'eucharistie ? C'est justement la satis-

13. Est-ce à dire que l'on puisse, comme B. HARING, tenir la distinction entre Péché mortel et Péché véniel pour simple « règle à usage courant » (*op. cit.*, p. 35). Il est vrai que, dans la réalité, le discernement n'est pas toujours facile ; et il n'est d'ailleurs peut-être pas indispensable : si un péché est grave au point que l'on doute s'il est mortel ou non, ne vaut-il pas mieux s'en accuser en confession ? Mais il ne nous semble pas moins *de la plus haute importance* de maintenir catégoriquement la différence *de nature* entre péché mortel et péché véniel. Loin d'être futile en effet ou sans portée, cette distinction est très apaisante, parce qu'en réservant aux seules fautes mortelles la novicité spécifique du péché, on enlève aux manquements véniels l'odieux de n'être que des péchés mortels dilués ou incomplets, et on leur restitue leur caractère propre — sans que leur bénignité relative soit pour autant excusée aux yeux de qui aime Dieu.

faction qui fait la charnière, et l'on ne saurait admettre qu'elle demeure plus longtemps escamotée.

Son rôle n'est pas moindre que les autres actes qui composent le sacrement. Elle aussi a une valeur de signal, d'abord, de rappel que tout n'est pas accompli avec l'absolution ; tout au contraire, dans la mesure même où le pardon sacramentel n'a pu s'opérer que par la reprise en charge de notre passé par le Christ, nous ne sommes libérés de notre péché que par l'union de ce passé à la Passion du Christ, si bien que notre vie se trouve désormais plus vouée à la Rédemption.

Evidemment, pour remplir son rôle de signe, encore faudrait-il que cette « pénitence » ne fût pas insignifiante (on en revient toujours à cette condition élémentaire). Les premiers siècles chrétiens n'avaient pas tellement tort d'insister là-dessus *en premier lieu*. Est-ce à dire pourtant que l'on doive souhaiter le retour d'aussi lourdes satisfactions ? Il ne semble pas que ce soit nécessaire. On peut bien profiter des progrès de la théologie et comprendre que la réparation ne joue pas ici comme une espèce de loi du talion exigeant une certaine égalité entre le tort et la peine encourue. Intervient justement dans cette balance le poids du sacrement. Du moment que la satisfaction est un acte proprement sacramentel (Dz. 914, 923), c'est aussi par conséquent un acte conjoint au Christ qui lui apporte la valeur méritoire de sa Passion et sa pleine efficacité. De là, bien davantage que de son importance ou de son caractère pénible, cet acte tient sa force satisfactoire. On peut donc fort bien admettre que suffise une pénitence « symbolique », pourvu qu'elle soit vraiment « signifiante ».

En ce sens, on a déjà souvent expliqué que la satisfaction en forme de prière n'est pas du tout déplacée, d'autant plus peut-être que celle-ci se présenterait elle-même comme un recours à la prière de l'Eglise, que ce soit celle de la terre et notamment de l'assemblée présente, ou celle des saints du ciel. Nous retrouverions ainsi, à ce nouveau stade, ce que nous disions plus haut de l'intercession mutuelle et de la part que prennent les quatre-vingt-dix-neuf justes au salut de la centième brebis. Ainsi démultipliée entre tant et de si puissants amis, comment cette simple prière de tous pour chacun, témoignant de cette charité « qui fait disparaître une multitude de péchés » (Jac 5, 20), ne serait-elle pas une excellente et très effective satisfaction ?

Il n'est toutefois pas mauvais que l'on reprenne l'habi-

tude d'y ajouter une action plus personnelle, que chacun puisse accomplir dans le milieu de vie où il a péché. Car si l'Eglise pâtit de nos infidélités à la grâce et à l'amour, le monde ne souffre pas moins de nos scandales ou de nos carences : dans ces chrétiens imparfaits, comment les incroyants ou les tièdes reconnaîtraient-ils le Christ qu'ils espéraient — peut-être sans y croire et bien inconsciemment, mais non moins réellement et profondément — rencontrer. Il faut donc cette réparation de charité, et il conviendrait que, progressivement, tout ce devoir de satisfaction soit mieux manifesté aux fidèles, soit dans les liturgies pénitentielles, soit lors des confessions individuelles. La prière conclusive : « Que la Passion de notre Seigneur Jésus-Christ... » formule d'ailleurs tout cela explicitement en l'étendant à tous les actes de la vie à venir des pénitents. Depuis qu'elle est en français, bien des chrétiens déjà en ont découvert la portée avec émerveillement — ce qui implique évidemment qu'elle soit dit clairement et distinctement¹⁴.

Ainsi, peu à peu les perspectives se rétabliront d'elles-mêmes, et cela constitue sans doute la dernière étape d'une éducation complète du comportement spirituel du pénitent. Le sacrement redeviendrait le temps fort, certes, mais sans discontinuité avec toute la vie chrétienne. De ce fait, il constituerait comme autant d'étapes sur la voie d'une conversion progressive et sans cesse reprise. N'est-ce point là le sens de confessions fréquentes et sans proportion avec la gravité des fautes que l'on doit avouer ? Loin d'être une « dévotion » facultative et indiscreète, ces recours au sacrement sont en effet un des moyens les plus efficaces pour faire périodiquement le point, sérier les difficultés, ordonner les résolutions, se munir surtout de cette générosité, de cette vitalité du Saint-Esprit, indispensable pour que la pénitence soit chrétienne et toute pénétrée de joie¹⁵.

Il y aurait toute une étude parallèle à faire sur le rôle pédagogique de cette confession fréquente individuelle. On

14. Dite collectivement par les prêtres à la fin d'une célébration pénitentielle, cette formule prend toute sa solennité. Notons que le chant d'*action de grâces* qui suit peut être l'occasion pour les fidèles de comprendre que, trop souvent, les confessions reproduisent le miracle de la guérison des dix lépreux sur ce point aussi : un seul sur les dix pense à en remercier Dieu !

15. Cf. Mt 6, 16-18. Sur le rôle de l'Esprit Saint, non seulement dans le prêtre qui absout, mais dans le pénitent qui découvre son péché, s'en accuse, le regrette et change de vie, il nous manque une étude sérieuse. Encore moins les fidèles en ont-ils généralement conscience...

peut d'ailleurs se référer aux présentations classiques du sacrement de pénitence, qui d'ordinaire y insistent suffisamment. Et l'on aurait bien tort d'imaginer que cette valeur de la confession soit moindre aujourd'hui que par le passé. Il n'y a vraiment aucune raison de le penser, aussi longtemps que l'homme reste un homme et que la promesse du Christ garantit l'efficacité du sacrement. Seulement, pour bien user de ce moyen de perfection, il faut avoir déjà atteint *un seuil*, et que la pratique sacramentelle soit d'abord suffisamment consciente pour que notre foi et notre espérance puissent y trouver occasion de s'y exercer, de s'y épanouir ; il faut non moins certainement que ces confessions demeurent assez en liaison avec le reste de la vie spirituelle pour qu'elles ne se « déréalisent » pas, mais que celle-ci et celle-là se nourrissent mutuellement. Les liturgies pénitentielles permettront à beaucoup d'atteindre ce seuil, on peut du moins l'espérer, dans la mesure même où, ne se contentant pas des succès faciles mais peu durables de la nouveauté, de telles célébrations seront méthodiquement développées et améliorées dans le sens que nous avons au moins esquissé, de telle façon que les chrétiens y fassent l'apprentissage d'une véritable pénitence.

Dom Claude Jean-NESMY, o. s. b.